

**«L'ASSOCIATION POUR L'ACCUEIL  
DES PERSONNES AGEES»  
7 BIS, RUE VAGANAY  
69 850 SAINT MARTIN EN HAUT**

---

**RAPPORT GENERAL  
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
EXERCICE 2010  
(Période du 1<sup>er</sup> Janvier 2010 au 31 Décembre 2010)**

---

**L'ASSOCIATION POUR L'ACCUEIL DES PERSONNES AGEES**

---

**7 BIS, RUE VAGANAY**

**69850 SAINT MARTIN EN HAUT**

---

**EXERCICE 2010**

**(Période du 1<sup>er</sup> Janvier 2010 au 31 Décembre 2010)**

---

# **RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

## **COMPTES ANNUELS - EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2010**

Monsieur le président,  
Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 Décembre 2010 sur :

- le contrôle des comptes annuels de **L'ASSOCIATION POUR L'ACCUEIL DES PERSONNES AGEES – SAINT MARTIN EN HAUT**, tels qu'ils sont joints au présent rapport ,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

### **I. OPINIONS SUR LES COMPTES ANNUELS**

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession. Ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

### **II. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS**

En application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, introduites par la loi de sécurité financière du 1<sup>er</sup> Août 2003, nous portons à votre connaissance les éléments suivants.

La note « règles et méthodes comptables » de l'annexe précise que les comptes annuels de l'Association ont été établis en application des instructions budgétaires et comptables M21 bis et

M22, lesquelles présentent certaines spécificités au regard des principes comptables du plan comptable associatif.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et méthodes comptables suivies par votre Association, nous avons vérifié que l'annexe donne une information appropriée et exhaustive sur les spécificités significatives des principes comptables retenus pour l'arrêté des présents comptes annuels.

Les appréciations ainsi portées, s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels pris dans l'ensemble et ont donc contribué à la formation de notre opinion sans réserve exprimée dans la première partie de ce rapport.

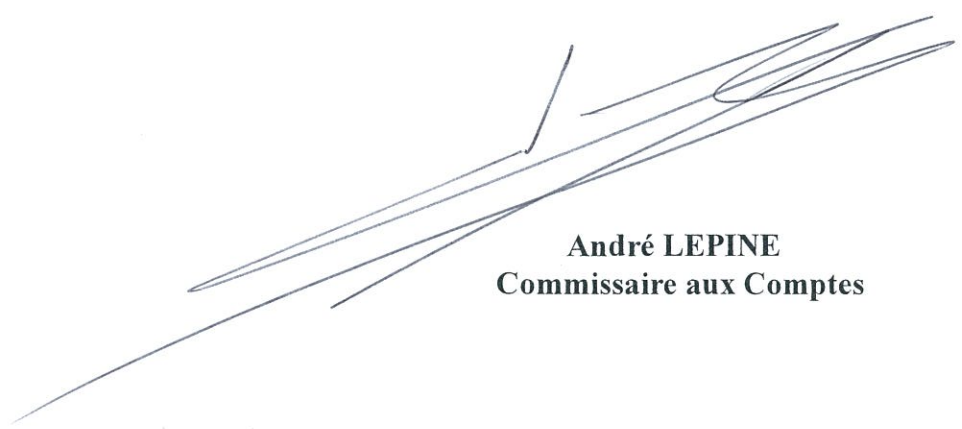
### **III. VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES**

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents adressés aux membres de l'Association sur la situation financière et les comptes annuels.

LYON, le 25 mai 2011

**Pour le CABINET LEPINE**

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping, sweeping lines that form a complex, elongated shape. The signature is positioned above the printed name and title.

**André LEPINE**  
**Commissaire aux Comptes**

**COMPTES ANNUELS**

**ASSOCIATION POUR L'ACCUEIL PERSONNES AGEES**

**TOTAL**

7 rue Vaganay  
69850 - SAINT-MARTIN-EN-HAUT  
Tél : 0478486204  
Fax : 0478485390

# **BILAN COMPTABLE**

## **EXERCICE 2010**

---

*Siret 788137503 00017 - APE 8730A*

ACTIF	Arrêté au 31/12/2010 Durée 12 mois			31/12/2009 12 mois
	BRUT	AMORT/PROV	NET	NET
<b>Actif Immobilisé</b>				
<b>Immobilisations Incorporelles</b>				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
<b>Immobilisations Corporelles</b>				
Terrains	5 335,72		5 335,72	5 335,72
Constructions	7 408 992,69	-3 406 563,21	4 002 429,48	4 213 312,98
Installations techniques, matériel et outillage	627 064,41	-496 683,39	130 381,02	107 549,92
Autres immobilisations corporelles	33 722,65	-22 885,48	10 837,17	10 588,75
Immobilisations corporelles en cours	85 312,87		85 312,87	
<b>Immobilisations Financières</b>				
Participations et créances rattachées à des participations	229,00		229,00	229,00
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	1 828,93		1 828,93	1 828,93
<b>TOTAL I</b>	<b>8 162 486,27</b>	<b>-3 926 132,08</b>	<b>4 236 354,19</b>	<b>4 338 845,30</b>
<b>Comptes de liaison</b>				
<b>Comptes de liaison (1)</b>				
Comptes de liaison				
<b>TOTAL II</b>				
<b>Actif circulant</b>				
<b>Stocks et en-cours</b>				
Matières premières et fournitures				
Autres approvisionnements				
En-cours de productions (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
<b>Avances et acomptes versés sur commandes</b>				
Avances et acomptes versés sur commandes				
<b>Créances (2)</b>				
Créances redevables et comptes rattachés (3)	41 877,51		41 877,51	62 596,06
Autres créances	210 338,53		210 338,53	9 333,65
<b>Valeurs mobilières de placement</b>				
Valeurs mobilières de placement	2 156 870,18		2 156 870,18	1 909 810,48
<b>Disponibilités</b>				
Disponibilités	160 517,06		160 517,06	154 916,53
<b>TOTAL III</b>	<b>2 569 603,28</b>		<b>2 569 603,28</b>	<b>2 136 656,72</b>
<b>Comptes de Régularisation</b>				
<b>Charges constatées d'avance</b>				
Charges constatées d'avance	1 035,05		1 035,05	537,66
<b>Charges à répartir sur plusieurs exercices</b>				
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
<b>Primes de remboursement des obligations</b>				
Primes de remboursement des obligations				
<b>Ecart de conversion (actif)</b>				
Ecart de conversion (actif)				
<b>TOTAL IV</b>	<b>1 035,05</b>		<b>1 035,05</b>	<b>537,66</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>10 733 124,60</b>	<b>-3 926 132,08</b>	<b>6 806 992,52</b>	<b>6 476 039,68</b>

(1) Un tableau annexé à ce bilan doit détailler les différents comptes de liaison relatifs à l'investissement, à l'exploitation et à la trésorerie pour cet établissement ou service entre cet établissement les autres établissements et services concernés.

(2) Dont à moins d'un an : Dont à plus d'un an :

(3) Dont créances mentionnées à l'article R. 314-96 du CASF

<b>PASSIF</b>	Arrêté au 31/12/2010 Durée 12 mois	31/12/2009 12 mois
<b>Fonds propres</b>		
<b>Fonds associatifs sans droit de reprise</b>		
Fonds associatifs sans droit de reprise	2 861 762,76	2 861 762,76
<b>Fonds associatifs avec droit de reprise</b>		
Dons et legs	193 637,71	193 637,71
Subventions d'investissement sur biens renouvelables		
<b>Réserves</b>		
Excédents affectés à l'investissement		
Réserves de compensation	174 555,67	136 123,73
Excédents affectés à la couverture besoin fonds roulement	18 385,30	18 385,30
Autres réserves	127 449,80	127 449,80
<b>Report à nouveau</b>		
Report à nouveau (gestion non contrôlée)	510 789,02	515 206,04
Dépenses refusées par l'autorité de tarification ou inopposables aux financeurs	-97 461,33	-97 461,33
Résultat sous contrôle tiers financeurs	296 437,69	208 406,71
Dépenses non opposables aux tiers financeurs		
Résultat de l'exercice (excédent ou déficit) (1)	165 210,75	122 045,90
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	251 183,17	262 993,29
<b>Provisions réglementées</b>		
Couverture du besoin en fonds de roulement		
Amortissements dérogatoires et prov renouvellement immobilisations	374 995,76	292 065,32
Réserves des plus-values nettes d'actif	-68 736,84	-68 736,84
Immobilisations grevées de droits		
<b>TOTAL I</b>	<b>4 808 209,46</b>	<b>4 571 878,39</b>
<b>Comptes de liaison</b>		
<b>Comptes de liaison</b>		
Comptes de liaison		
<b>TOTAL II</b>		
<b>Provisions</b>		
<b>Provisions pour risques</b>		
Provisions pour risques		10 476,66
<b>Provisions pour charges</b>		
<b>Fonds dédiés</b>		
<b>TOTAL III</b>		<b>10 476,66</b>
<b>Dettes (3)</b>		
<b>Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)</b>		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	1 349 390,13	1 493 175,02
<b>Emprunts et dettes financières divers (3)</b>		
Emprunts et dettes financières divers (3)	22 761,36	26 646,26
<b>Avances et acomptes reçus sur commandes en cours</b>		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	1 970,69	1 970,69
<b>Redevables créditeurs</b>		
Redevables créditeurs	8 748,75	8 102,55
<b>Dettes fournisseurs et comptes rattachés (4)</b>		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés (4)	85 183,42	59 626,49
<b>Dettes sociales et fiscales</b>		
Dettes sociales et fiscales	305 209,14	291 884,03
<b>Dettes sur immobilisations et comptes rattachés</b>		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	28 152,28	1 008,69
<b>Autres dettes (5)</b>		
Autres dettes (5)	8 247,29	11 270,90
<b>TOTAL IV</b>	<b>1 809 663,06</b>	<b>1 893 684,63</b>
<b>Comptes de régularisation</b>		
<b>Produits constatés d'avance</b>		
Produits constatés d'avance	189 120,00	
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>6 806 992,52</b>	<b>6 476 039,68</b>

(1) Dont compte 1201 : et compte 1291 : : résultats sous contrôle de tiers financeurs

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques :

(3) En particulier : cautions versés par les résidents à leur entrée dans l'établissement

(4) Dont à plus d'un an : Dont à moins d'un an :

(5) Dont fonds des majeurs protégés :



---

# **COMPTE DE RESULTAT**

---

# Compte de résultat

**TOTAL**

	Arrêté au : 31/12/2010		31/12/2009		Variation	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%
<b>Produit d'exploitation</b>						
Ventes de marchandises	101,00	0,00	12,20	0,00	88,80	727,87
Produits des Activités Annexes	102 355,98	4,04	108 681,75	4,60	-6 325,77	-5,82
Ressources de l'Activité	230 329,67	9,09	228 722,21	9,68	1 607,46	0,70
<b>Total</b>	<b>332 786,65</b>	<b>13,13</b>	<b>337 416,16</b>	<b>14,28</b>	<b>-4 629,51</b>	<b>-1,37</b>
Production stockée						
Prestations de Services	2 533 723,19	100,00	2 362 159,11	100,00	171 564,08	7,26
Subventions d'exploitation						
Reprises/prov. & amort, transf. de charge	65 676,09	2,59	33 010,63	1,40	32 665,46	98,95
Autres produits	24 533,73	0,97	25 823,04	1,09	-1 289,31	-4,99
<b>PRODUIT D'EXPLOITATION TOTAL I</b>	<b>2 956 719,66</b>	<b>116,69</b>	<b>2 758 408,94</b>	<b>116,77</b>	<b>198 310,72</b>	<b>7,19</b>
<b>Charges d'exploitation</b>						
Achats de marchandises						
Variation de stocks						
Achat de matières premières et autres						
Autres achats et charges externes	494 766,05	19,53	451 661,74	19,12	43 104,31	9,54
Impôts, taxes et versements assimilés	150 163,19	5,93	141 464,56	5,99	8 698,63	6,15
Salaires et traitements	1 282 274,49	50,61	1 196 091,52	50,64	86 182,97	7,21
Charges sociales	495 368,68	19,55	457 655,22	19,37	37 713,46	8,24
Dotation	248 517,55	9,81	266 053,34	11,26	-17 535,79	-6,59
Autres charges	817,96	0,03	669,16	0,03	148,80	22,24
<b>CHARGES D'EXPLOITATION TOTAL II</b>	<b>2 671 907,92</b>	<b>105,45</b>	<b>2 513 595,54</b>	<b>106,41</b>	<b>158 312,38</b>	<b>6,30</b>
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>284 811,74</b>	<b>11,24</b>	<b>244 813,40</b>	<b>10,36</b>	<b>39 998,34</b>	<b>16,34</b>
<b>Opération en commun</b>						
Bénéfice attribué, perte transférée Total III						
Perte supportée, bénéfice transféré Total IV						
<b>OPÉRATION EN COMMUN</b>						
<b>Produits financiers</b>						
Produits financiers de participations						
Autres valeurs mob., créances d'actif im.						
Autres intérêts et produits assimilés	22 826,04	0,90	15 671,10	0,66	7 154,94	45,66
Reprises/provisions et transfert de char						
Différences positives de change						
Produits net/cession des V.M.P	6 813,07	0,27	14 120,90	0,60	-7 307,83	-51,75
<b>PRODUITS FINANCIERS TOTAL V</b>	<b>29 639,11</b>	<b>1,17</b>	<b>29 792,00</b>	<b>1,26</b>	<b>-152,89</b>	<b>-0,51</b>
<b>Charges financières</b>						
Charges financières	48 536,09	1,92	64 590,84	2,73	-16 054,75	-24,86
Autres charges financières						
<b>CHARGES FINANCIÈRES TOTAL VI</b>	<b>48 536,09</b>	<b>1,92</b>	<b>64 590,84</b>	<b>2,73</b>	<b>-16 054,75</b>	<b>-24,86</b>
<b>RESULTATS FINANCIERS</b>	<b>-18 896,98</b>	<b>-0,75</b>	<b>-34 798,84</b>	<b>-1,47</b>	<b>15 901,86</b>	<b>-45,70</b>
<b>RESULTATS COURANTS AVANT IMPÔTS</b>	<b>265 914,76</b>	<b>10,50</b>	<b>210 014,56</b>	<b>8,89</b>	<b>55 900,20</b>	<b>26,62</b>
<b>Produits exceptionnels</b>						
Sur opération de gestion	2 736,94	0,11	13 568,24	0,57	-10 831,30	-79,83
Sur opération en capital	11 810,12	0,47	12 260,12	0,52	-450,00	-3,67
Reprises/provisions et transfert de char						
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS TOTAL VII</b>	<b>14 547,06</b>	<b>0,57</b>	<b>25 828,36</b>	<b>1,09</b>	<b>-11 281,30</b>	<b>-43,68</b>
<b>Charges exceptionnelles</b>						
Sur opération de gestion	30 338,00	1,20	30 017,37	1,27	320,63	1,07
Sur opération en capital						
Dotation aux amortissements et aux prov.	82 930,44	3,27	82 930,44	3,51		
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES TOTAL VIII</b>	<b>113 268,44</b>	<b>4,47</b>	<b>112 947,81</b>	<b>4,78</b>	<b>320,63</b>	<b>0,28</b>
<b>RÉSULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>-98 721,38</b>	<b>-3,90</b>	<b>-87 119,45</b>	<b>-3,69</b>	<b>-11 601,93</b>	<b>13,32</b>
Participation des salariés						
<b>PARTICIPATION DES SALARIÉS TOTAL IX</b>						
Impôts sur les bénéfices	1 982,63	0,08	849,21	0,04	1 133,42	133,47
<b>TOTAL X</b>	<b>1 982,63</b>	<b>0,08</b>	<b>849,21</b>	<b>0,04</b>	<b>1 133,42</b>	<b>133,47</b>
<b>PRODUITS</b>	<b>3 000 905,83</b>	<b>118,44</b>	<b>2 814 029,30</b>	<b>119,13</b>	<b>186 876,53</b>	<b>6,64</b>
<b>CHARGES</b>	<b>2 835 695,08</b>	<b>111,92</b>	<b>2 691 983,40</b>	<b>113,96</b>	<b>143 711,68</b>	<b>5,34</b>
<b>SOLDE INTERMÉDIAIRE</b>	<b>165 210,75</b>	<b>6,52</b>	<b>122 045,90</b>	<b>5,17</b>	<b>43 164,85</b>	<b>35,37</b>
<b>Total XI</b>						
Eng.à réaliser sur ressources affectés						
Rep. ress non utilisées Exe antérieurs						
<b>TOTAL XI</b>						
<b>EXCEDENT OU DÉFICIT</b>	<b>165 210,75</b>	<b>6,52</b>	<b>122 045,90</b>	<b>5,17</b>	<b>43 164,85</b>	<b>35,37</b>

**ANNEXE**

# ASSOCIATION POUR L'ACCUEIL DES PERSONNES AGEES

69850 SAINT MARTIN EN HAUT

## ANNEXE DU BILAN EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2010

**L'association comporte les secteurs suivants :**

- Un secteur 'Etablissement d'Hébergement des Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) pour 80 lits. Il bénéficie d'une prise en charge dans le cadre d'une convention tripartite signée avec le préfet et le président du Conseil Général le 30 janvier 2004 pour une durée de 5 ans et renouvelable tacitement pour une période de six mois.  
Un avenant a été établi en date du 21 juillet 2008, concernant une subvention d'investissement pour l'achat d'un groupe électrogène.
- Un deuxième avenant a été établi en date du 30 juillet 2008, concernant la réintégration des dispositifs médicaux dans le forfait soins (retour le 26/11/2009).
- Un troisième avenant a été établi en date du 31 janvier 2009, concernant la durée de la convention, qui expirera à la date de la prochaine convention tripartite.
- Enfin, la Convention Tripartite Pluriannuelle n°2 a été signée en date du 2 décembre 2009, prenant effet au 1<sup>er</sup> janvier 2010, pour une durée de 5 ans.
- Un secteur 'foyer logement'. Une convention a été signée avec le préfet le 24 décembre 1986 pour une durée minimum de 12 ans, renouvelable annuellement par tacite reconduction. Ce secteur est appelé 'Foyer d'accueil les Ollagnes'.
- Un secteur gestionnaire de 8 logements par délégation accordée par l'office public d'aménagement et de construction du département du Rhône (OPAC du Rhône). Une convention tripartite a été signée avec le préfet et l'OPAC le 28 août 1994 pour une durée minimum de 12 ans (30 juin 2007), renouvelable annuellement par tacite reconduction. Ce secteur est appelé 'Foyer soleil - CHANTELOUVE'.
- Un secteur de gestion libre.

### **1. REGLES ET METHODES COMPTABLES**

#### **1.1. Cadre réglementaire appliqué**

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis et présentés en référence au plan comptable associatif en y intégrant les règles de la comptabilité administrative prévues par les Instructions budgétaires et comptables M21 bis et M22.

Ces comptes ont été élaborés dans le respect du principe de prudence et d'indépendance des exercices et en présumant la continuité de l'exploitation.

Les méthodes d'évaluation retenues et la présentation des comptes annuels n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent. Nous rappelons que les investissements, à compter de 2009 sont amortis en fonction de leur date d'achat et non plus en année n+1, comme précédemment (norme relative à la M22).

Les principes comptables retenus en application des dispositions des instructions administratives précitées présentent sur quelques points, un traitement différent de celui prévu par les règles du plan comptable associatif.

Les principes comptables suivants ont ainsi été retenus pour l'arrêté des présents comptes annuels :

- **Subventions d'investissements.**

Par dérogation au plan comptable association, en respect des conventions signées, une quote-part représentant 1/30<sup>ème</sup> de chaque subvention a été réintégrée au résultat exceptionnel ce qui représente un montant pour l'exercice de 9 217 euros.

**La Subvention pour le groupe électrogène :** Celle-ci suit la même procédure en reprenant une quote part de 1/10<sup>ème</sup> à partir de 2009, ce qui représente un montant pour l'exercice de 2 592 euros.

- **Indemnités de départ à la retraite.**

Il a été mis en place le 11 octobre 2007 un fonds de gestion géré par le groupe APICIL prévoyance. Il représentait au 1<sup>er</sup> janvier 2010 la somme de 41 517.27 euros. Les cotisations ont représenté cette année la somme de 30 000 euros, comptabilisées en charges exceptionnelles, dont 29 400 euros capitalisés. La somme versée en 2010 correspond à celle de 2009. En effet, le CA a décidé de revoir à la hausse le versement, afin de couvrir les indemnités dues par les départs volontaires à l'âge de 60 ans, pour les années 2010 et 2011.

Le capital acquis au 31 décembre 2010 est de 28 015.91 euros sachant que les intérêts nets distribués ont été de 598.08 euros et les retraits de 2010 de 43 499.44 euros.

- **Plus-values latentes sur les valeurs mobilières de placement**

Elles représentent la somme de 19 755 euros contre 11 274 euros l'année précédente.

Par mesure dérogatoire, la structure comptabilise les plus values latentes sur le DAT et les Bons de Caisse.

Pour le DAT, l'établissement a retenu par mesure de précaution le taux de 2.25% la première année, c'est à dire 3% - 0.75% (pénalité en cas de remboursement anticipé partiel ou total entre la 1<sup>ère</sup> année et la 2<sup>ème</sup> année), puis pour la seconde le taux de 2.50%, c'est-à-dire 3.25% - 0.75% et a passé une écriture par rapport à la fiscalité sur les intérêts, soit 24%.

- **Placements financiers**

Les ventes de titres en cours d'année et en fin d'année en effectuant un va et vient ont quant à eux dégagés une plus value de 6 813 euros et les autres produits financiers une plus value de 3 071 euros.

- **Provision pour congés payés :** La dette globale concernant les congés payés est de 165 834 euros, sachant que pour l'exercice 2010, une somme de 1 071 euros a été enregistrée en charge pour les différents secteurs.

## **1.2. Autres règles et méthodes retenues**

### **Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations).

Il a été pris en compte à partir de 2007 la nouvelle réglementation sur les actifs avec l'application de la **méthode prospective**. Cette méthode consiste à décomposer les constructions pour appliquer des durées d'amortissements mieux adaptées.

La décomposition retenue est la suivante :

- Structure : 80%
- Agencements, Aménagements, Installations : 10%
- Chauffage : 5%
- Ascenseur : 5%

Cela engendre une accélération les premières années de la dotation aux amortissements. Le montant pour l'exercice représente la somme de 82 930 euros, soit une valeur cumulée de 374 996 euros. Ne pouvant la faire supporter sur les secteurs conventionnés, cet amortissement dérogatoire est pris en charge par la 'gestion libre'.

### **Amortissements et immobilisations**

Les amortissements sont calculés sur la durée de vie estimée des immobilisations selon la méthode linéaire à compter de la date d'achat d'acquisition :

- constructions et agencements :	de 10 à 50 ans
- matériel et outillage :	de 5 à 10 ans
- matériel de transport :	de 4 à 5 ans
- matériel et mobilier de bureau :	de 3 à 10 ans.

### **Immobilisations financières**

Les immobilisations financières sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

## 2. INFORMATIONS RELATIVES AUX RESULTATS

### 2.1. Secteur EHPAD :

	TOTAL EHPAD	SECTEUR 'HEBERGEMENT'	SECTEUR 'SOIN'	SECTEUR 'DEPENDANCE'
PRODUITS COURANTS DE L'EXERCICE	2 747 909,81 €	1 523 370,18 €	839 663,33 €	384 876,30 €
CHARGES COURANTES DE L'EXERCICE	2 549 889,16 €	1 465 809,48 €	734 680,95 €	349 398,73 €
<b>RESULTAT COURANT</b>	<b>198 020,65 €</b>	<b>57 560,70 €</b>	<b>104 982,38 €</b>	<b>35 477,57 €</b>
PRODUITS EXCEPTIONNELS	12 514,06 €	12 514,06 €		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	30 338,00 €	14 093,00 €	10 935,00 €	5 310,00 €
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>- 17 823,94 €</b>	<b>- 1 578,94 €</b>	<b>- 10 935,00 €</b>	<b>- 5 310,00 €</b>
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>180 196,71 €</b>	<b>55 981,76 €</b>	<b>94 047,38 €</b>	<b>30 167,57 €</b>
<b>AFFECTATION DU RESULTAT</b>	- €			
<b>RESULTAT NON AFFECTE</b>	<b>180 196,71 €</b>	<b>55 981,76 €</b>	<b>94 047,38 €</b>	<b>30 167,57 €</b>
<b>PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT</b>				
Excédent affecté à la réduction des charges d'exploitation	- 55 981,76 €	- 55 981,76 €		
Réserve de compensation des déficits d'exploitation	- 124 214,95 €		- 94 047,38 €	- 30 167,57 €
<b>RELIQUAT NON AFFECTE</b>	<b>- 0,00 €</b>	<b>- 0,00 €</b>	<b>- 0,00 €</b>	<b>- 0,00 €</b>

### 2.2. Résultats ventilés :

	TOTAL	SECTEUR EHPAD	FOYER LES OLLAGNES	FOYER SOLEIL CHANTELOUVE	GESTION LIBRE
PRODUITS COURANTS DE L'EXERCICE	3 091 938,15 €	2 747 909,81 €	272 335,43 €	41 952,80 €	29 740,11 €
CHARGES COURANTES DE L'EXERCICE	2 828 006,02 €	2 549 889,16 €	220 672,66 €	40 960,61 €	16 483,59 €
<b>RESULTAT COURANT</b>	<b>263 932,13 €</b>	<b>198 020,65 €</b>	<b>51 662,77 €</b>	<b>992,19 €</b>	<b>13 256,52 €</b>
PRODUITS EXCEPTIONNELS	14 547,06 €	12 514,06 €	2 033,00 €		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	113 268,44 €	30 338,00 €			82 930,44 €
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>- 98 721,38 €</b>	<b>- 17 823,94 €</b>	<b>2 033,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>- 82 930,44 €</b>
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>165 210,75 €</b>	<b>180 196,71 €</b>	<b>53 695,77 €</b>	<b>992,19 €</b>	<b>- 69 673,92 €</b>

La charge exceptionnelle dans la 'gestion libre' correspond à l'amortissement dérogatoire.

### 3. INFORMATIONS SUR LES ELEMENTS DE L'ACTIF

#### 3.1. Actif immobilisé :

##### **- Immobilisations brutes : mouvements de l'exercice**

	Valeur Brute en début d'exercice	Acquisitions de l'exercice	Cessions et Mise hors service	Virements de poste à poste	Valeur brute en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles					
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>					
Terrains	5 335,72				5 335,72
Aménagements de terrains					
Constructions	7 404 614,44	4 378,25			7 408 992,69
Installations techniques, matériel & outillage	582 718,57	51 907,72	-7 561,88		627 064,41
Autres immobilisations corporelles	33 089,99	4 427,60	-3 794,94		33 722,65
Immobilisations en cours <sup>(1)</sup>		85 312,87			85 312,87
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>8 025 758,72</b>	<b>146 026,44</b>	<b>-11 356,82</b>		<b>8 160 428,34</b>
Participations	229,00				229,00
Titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières	1 828,93				1 828,93
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>	<b>2 057,93</b>				<b>2 057,93</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>8 027 816,65</b>	<b>146 026,44</b>	<b>-11 356,82</b>		<b>8 162 486,27</b>

(1) Immobilisation en cours :

Notre projet de restructuration de la partie centrale de notre bâtiment avance, puisque le démarrage des travaux est prévu pour début mai (coût estimatif : 2 400 000.00 €). A ce jour, nous avons déjà enregistré en comptabilité en immobilisation en cours, la somme de 85 312.87 €, qui correspond aux différents honoraires facturés au 31/12/10 pour notre projet.



### - Amortissements des immobilisations brutes : mouvements de l'exercice

	Montant en début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions de l'exercice	Virements poste à poste	Montant en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles					
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>					
Terrains					
Aménagements de terrains					
Constructions	3 191 301,46	215 261,75			3 406 563,21
Installations techniques, matériel & outillage	475 168,65	29 076,62	-7 561,88		496 683,39
Autres immobilisations corporelles	22 501,24	4 179,18	-3 794,94		22 885,48
Immobilisations en cours					
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>3 688 971,35</b>	<b>248 517,55</b>	<b>-11 356,82</b>		<b>3 926 132,08</b>
Participations					
Titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières					
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>					
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>3 688 971,35</b>	<b>248 517,55</b>	<b>-11 356,82</b>		<b>3 926 132,08</b>

### 3.2. Créances

	Brut	Provision	Net
Redevables et comptes rattachés	41 878 €		41 878 €
<b>Sous total</b>	<b>41 878 €</b>		<b>41 878 €</b>
Union, fédérations et organ.assoc.	264 €		264 €
Débiteurs divers (produits à recevoir)	20 955 €		20 955 €
Subvention ARS à recevoir	189 120 €		189 120 €
<b>Sous total autres créances</b>	<b>210 339 €</b>		<b>210 339 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>252 217 €</b>	<b>- €</b>	<b>252 217 €</b>

### 3.3. Placements et disponibles

	Brut	Plus-values latentes	provision pour dépréciation	Net
Bons de caisse GL	41 000 €	1 453 €		42 453 €
Bons de caisse MDR	859 000 €	13 760 €		872 760 €
V.M.P.crédit agricole GL	627 891 €			627 891 €
V.M.P.crédit agricole MDR	301 967 €			301 967 €
DAT CA	300 000 €	11 799 €		311 799 €
<b>S.total placements</b>	<b>2 129 858 €</b>	<b>27 012 €</b>	<b>- €</b>	<b>2 156 870 €</b>
	Brut	Interets a recevoir	provision pour dépréciation	Net
Banques C/C	74 030 €			74 030 €
Livrets	86 265 €			86 265 €
Caisse	222 €			222 €
<b>S.total disponibles</b>	<b>160 517 €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>160 517 €</b>
<b>TOTAL TRESORERIE</b>	<b>2 290 375 €</b>	<b>27 012 €</b>	<b>- €</b>	<b>2 317 387 €</b>

### 3.4. Charges constatées d'avance

Pour un total de 1035 €, dont 106 € de frais de Téléphone, 216 € d'enlèvement de déchets à risque (Tecmed), 262 € de maintenance photocopieur (Avenir Bureautique) et 380 € de maintenance + licence informatique (Tesy+Vidal), et 70 € d'abonnement de boîte postale.

### 3.5. Charges à payer

Pour un total de 8 247 €, dont 7 205 € de provision pour l'eau et 1 042 € pour l'EDF.

### 3.6. Produits à recevoir

Pour un total de 20 955 €, dont 3 294 € de repas, 5 776 € de remboursement de formation par UNIFAF, 185 € de location de garage, et 11 700 € de remboursement d'IFC par APICIL.

### 3.7. Subvention à recevoir

Il s'agit de la subvention qui nous a été accordée par l'ARS sur l'année 2010, pour un montant de 189 120 €, dans le cadre de notre projet de restructuration. (Crédits non reconductibles – Aide à l'investissement)

### 3.8. Produit Constaté d'Avance

La subvention d'investissement attribuée en 2010 est en attente des dépenses d'investissement correspondantes.

### 3.9. Fournisseurs, factures non parvenues

Pour un montant de 14 975 € dont 698 € de Villard Dominique (Alimentation), 126 € de Présence Médicale (Location), 7 535 € d'honoraires (Commissaire aux comptes), 258 € de Véritas (Contrôle ascenseurs), 2 027 € de Formation par Médical Formation et 4 118 € de Pierre le Goff (Produits d'entretien).

## 4. INFORMATIONS SUR LES ELEMENTS DU PASSIF

### 4.1. Fonds propres

	Valeur en début d'exercice	Augmentation	Diminution	Virement postes à postes	Valeur en fin d'exercice
Fonds associatifs sans droit de reprise	2 861 762.76				2 861 762.76
Fonds associatifs avec droit de reprise	193 637.71				193 637.71
Réserves	281 958.83	38 431.94			320 390.77
Report à nouveau, dépenses inopposables, résultats sous contrôles	626 151.42	150 846.76	67 232.80		709 765.38
Résultat de l'exercice	122 045.90	165 210.75		-122 045.90	165 210.75
Subventions d'investissements	262 993.29		11 810.12		251 183.17
Amortissements dérogatoires	292 065.32	82 930.44			374 995.76
Réserves des plus values nettes d'actif	-68 736.84				-68 736.84
<b>TOTAL FONDS PROPRES</b>	<b>4 571 878.39</b>	<b>437 419.89</b>	<b>79 042.92</b>	<b>-122 045.90</b>	<b>4 808 209.46</b>

### 4.2. Emprunts

		Exercice N		du 01/01/10		au 31/12/10				
Date d'octroi	Taux	Date de fin	Objet banque et garanties	Capital initial emprunté	Capital remboursé en-cours d'exercice	Capital restant à rembourser				INTERETS COURUS
	%					global	dont à moins d'un an	+ 1 an et < 5 ans	' + 5 ans	
<b>Foyer LES OLLAGNES</b>										
01/04/1988	5,35%	avr-13	Credit foncier Financement 33 logements -foyers Garantie : la ville de St Martin en Haut à 100%	983 098	74 136	247 066	78 102	168 964		8 812
<b>EHPAD</b>										
01/04/1995	5,81%	avr-15	CDC Garantie : la ville de St Martin en Haut à 100%	609 796	39 554	234 961	41 848	193 113		10 221
01/08/2005	3,25%	août-35	Caisse d'épargne Construction nouvelle aile Garantie : la ville de St Martin en Haut à 100%	770 000	17 158	686 245	17 767	77 423	591 055	3 729
01/03/2004		oct-24	CRAM 'Rhône-Alpes' Travaux d'humanisation Garantie : Application de l'article 12 de la convention... Remboursement immédiat - Nouveau prêt avec majoration de 4 points Rejet temporaire de toutes nouvelles aides financières	258 755	12 937	181 118	12 937	51 748	116 433	
<b>TOTAL GENERAL</b>				<b>2 621 649</b>	<b>143 785</b>	<b>1 349 390</b>	<b>150 654</b>	<b>491 248</b>	<b>707 488</b>	<b>22 762</b>

### 4.3. Etat des dettes et échéancier

	MONTANT DU	moins d'un an	plus d'un an
Emprunts	1 349 390	150 654	1 198 736
Intérêts courus sur emprunts	22 761	22 761	
Fournisseurs	113 336	113 336	
Dettes relatives au personnel	305 209	305 209	
Etat/ collectivités publiques			
Créditeurs divers / comptes transitoires + avances résidents	18 967	18 967	
<b>TOTAL DES DETTES</b>	<b>1 809 663</b>	<b>610 927</b>	<b>1 198 736</b>

### 5. ORIGINE DU RESULTAT EXCEPTIONNEL

DETAIL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES				113 268,44
671800	SECTEUR	AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES		30 000,00
	Héberg.	Cotisation pour couverture IDR	13 755,00	
	Dépend	Cotisation pour couverture IDR	5 310,00	
	Soins	Cotisation pour couverture IDR	10 935,00	
672000	Héberg.	Charges sur exercice antérieur		338,00
687250	G.Libre	Dot.amortissements dérogatoires		82 930,44

DETAIL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS				14 547,06
771800	Ollagnes	Autres Produits Exceptionnels		2 033,00
772000	Héberg	Produits/ Exercices antérieurs		703,94
777000	Héberg	Quote-part subv.investissements		11 810,12

RESULTAT EXCEPTIONNEL				-98 721,38
-----------------------	--	--	--	------------

## **6. INFORMATIONS DE NATURE SOCIALE**

### **6-1 : Effectif présent à la date de clôture**

	<b>au 31/12/2009</b>	<b>AU 31/12/2010</b>
Cadres	3	4
Agents de maîtrise	6	5
Employés	52	50
<b>TOTAL</b>	<b>61</b>	<b>59</b>

### **6-2 : Effectif CDI permanent exprimé en ETP**

	<b>2009</b>	<b>2010</b>
Effectif permanent au 31/12	57	56
Soit en ETP	45	45

### **6-3 : Droit individuel à la formation**

Le nombre d'heures acquises et non utilisées par les salariés au titre du mécanisme du DIF s'élève à 3 974 heures.

### **6-4 : Rémunération des dirigeants**

Conformément aux dispositions de la loi 2006-586, la rémunération des trois « plus haut » cadres dirigeants s'est élevée à 226 K€ (TCC) pour l'exercice 2010.

## **7. ENGAGEMENTS HORS BILAN**

- L'Institution AGIRA RETRAITE DES CADRES – ARC, dont le siège est situé à CALUIRE (69300), 38 rue François Peissel, a versé deux subventions d'investissements en 2005 pour un montant de 197 260 euros. Ces subventions étaient destinées à la restructuration et l'agrandissement de la maison de retraite. En contrepartie de ces subventions, l'Institution AGIRA RETRAITE DES CADRES – ARC bénéficie d'un droit à la jouissance de placement prioritaire dans l'EHPAD pour 20 lits. La durée de la convention est de 30 ans.

### **SUCCESSION LHOPITAL**

En référence au courrier du 15 décembre 2009, concernant la succession LHOPITAL Pierre en dons en numéraire avec droit de reprise, l'étude BARATIN nous a fait part de l'information d'une créance d'un terrain, pour moitié à l'Association pour l'Accueil des Personnes Agées et pour moitié au Département du Rhône. Celle-ci a été évaluée à la somme globale de 5 882 euros, soit 2 941 euros pour l'Association. Dans l'attente du dénouement de cette opération, nous n'avons pas procédé à l'évaluation en comptabilité.

**«L'ASSOCIATION POUR L'ACCUEIL  
DES PERSONNES AGEES»  
7 BIS, RUE VAGANAY  
69 850 SAINT MARTIN EN HAUT**

---

**RAPPORT SPECIAL  
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
EXERCICE 2010  
(Période du 1<sup>er</sup> Janvier 2010 au 31 Décembre 2010)**

---

**L'ASSOCIATION POUR L'ACCUEIL DES PERSONNES AGEES**

---

**7 BIS, RUE VAGANAY**

**69850 SAINT MARTIN EN HAUT**

---

**EXERCICE 2010**

**(Période du 1<sup>er</sup> Janvier 2010 au 31 Décembre 2010)**

---

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
**A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**  
**SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

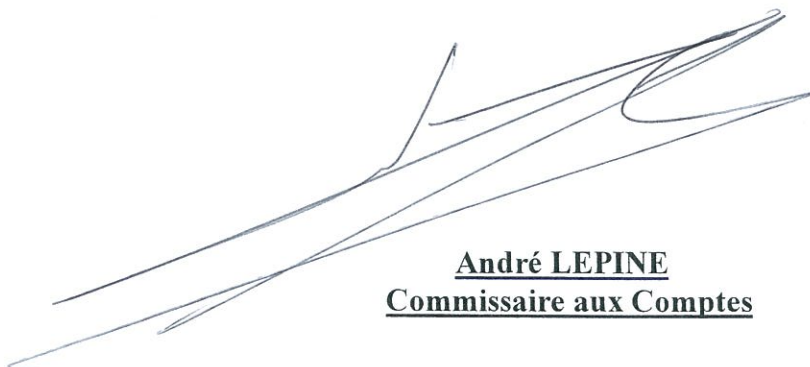
**EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2010**

Monsieur le président,  
Mesdames, Messieurs,

En ma qualité de commissaire aux comptes de l'ASSOCIATION POUR L'ACCUEIL DES PERSONNES AGEES – SAINT MARTIN EN HAUT, je dois vous présenter un rapport sur les conventions réglementées dont j'ai été avisé. Il n'entre pas dans ma mission de rechercher l'existence éventuelle de telles conventions.

Je vous informe qu'au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2010, il ne m'a été donné avis d'aucune nouvelle convention visée à l'article L.612-5 du Code de commerce.

LYON, le 25 mai 2011



**André LEPINE**  
**Commissaire aux Comptes**